

AVIS

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-2022

AVIS est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville de La Pocatière, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 9 mai 2022, le conseil municipal a adopté le **premier projet de règlement numéro 10-2022, ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin de modifier l'article 3.3.3.3 concernant la localisation des espaces de chargement et de déchargement.**
2. Conformément aux dispositions de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation sera tenue lors de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi **6 juin 2022, à 20 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière.
3. L'objet de cette assemblée est de consulter les contribuables sur la disposition du projet de règlement numéro 10-2022, soit la modification des dispositions sur la localisation des quais de chargement et de déchargement de manière à permettre dorénavant leur localisation en marge avant dans les zones industrielles.
4. La modification au règlement de zonage est applicable à tout le territoire de la Ville de La Pocatière.
5. Lors de l'assemblée publique de consultation, le président d'assemblée expliquera l'objet du projet de règlement numéro 10-2022 et le conseil entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
6. Le projet de règlement numéro 10-2022 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. Le premier projet de règlement numéro 10-2022 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière, sur les heures d'ouverture du bureau municipal, ainsi que sur le site Internet de la Ville par l'hyperlien joint au présent avis.

Donné à La Pocatière, le 12 mai 2022.

Danielle Caron, OMA
Greffière